



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

02/12/2014

Dossier complet le

13/12/2014

N° d'enregistrement

F09314P0275

1. Intitulé du projet

Défrichement des parcelles situées sur la commune de LES MEES (04190) cadastrées: D 484, D 485, et E 1422, d'une superficie totale de 6ha 35a 88ca, pour une plantation d'oliviers en culture raisonnée

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GFA du Domaine de Paillerols

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Yvonne CARTIER, gérante

RCS / SIRET

3 5 2 9 5 1 2 6 3 0 0 0 1 6

Forme juridique

Société Civile

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 - a	Défrichement de trois parcelles d'une superficie totale de 6ha 35a 88ca

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexés au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 2.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de parcelles actuellement en bois et landes en mauvais état sanitaire pour création de parcelles à vocation agricole conformément au PLU de la commune

4.2 Objectifs du projet

Sur les parcelles défrichées, il sera réalisé une plantation d'oliviers selon les normes de l'appellation AOC Haute Provence. Ces normes imposent notamment, outre les variétés imposées, la procédure d'une culture raisonnée qui fait l'objet de contrôles annuels de la part de l'AFIDOL (limitation des traitements phytosanitaires et des herbicides).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Après la coupe de bois et le défrichage qui seront confiés à une société extérieure spécialisée, il sera procédé au dessouchage et au nettoyage du terrain.
- Le terrain naturel quasiment plat sera conservé dans sa configuration actuelle. La plantation d'oliviers ne demande pas de traitement particulier d'aplanissement préalable du sol. Ainsi, il ne sera procédé à aucun terrassement en masse, remblais ou déblais.
- La plantation des jeunes plants d'oliviers ne demande pas de travaux particuliers à l'exception d'une fumure naturelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation en culture raisonnée du verger d'oliviers créé pour l'appellation huile d'olive AOC Haute Provence



4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de 6ha 35a 88ca	Hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu - dit: Le Thor
Section D 484
D 485
E 1422

Coordonnées géographiques

Long. 5 ° 56 ' 52 " Lat. 43 ° 58 ' 37 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parcelles en bois et landes actuellement, ayant fait l'objet d'une autorisation de défrichement en date du 17 novembre 2008. Autorisation qui n'a pas été mise en oeuvre par le GFA et qui est devenue caduque au terme des cinq années de validité.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non

Si oui, intitulé et date d'approbation. Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet.

La mairie de la commune LES MEES (04190) a:

- approuvé le 5 novembre 2004 le PLU de la commune,
- approuvé le 8 mars 2004 un Plan de Prévention des Risques Naturels qui est annexé au PLU.

Les parcelles de la demande de défrichement sont situées en Zone A, agricole.

Pour les rubriques 33^{er} à 37^{er}, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évolution environnementale ?

Oui



Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels prescrit le 08 - 01 - 2000 et approuvé le 08 - 03 - 2004
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles cadastrées D 484 et D 485 sont incluses dans le périmètre de protection rapprochée défini par l'arrêté préfectoral n° 2010 - 2461 du 10 décembre 2010 pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, forage de Dabisse.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Qui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
engendrerait-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La densité de plantation des oliviers (6m x 5m) est bien inférieure à la densité du peuplement actuel. La culture d'oliviers est une culture méditerranéenne, peu gourmande en eau et particulièrement adaptée aux terrains secs, caillouteux et de ce fait bien drainés.
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain naturel est naturellement suffisamment drainé en surface pour assurer un développement d'une plantation d'oliviers. Les parcelles cadastrées E 1425, F 1286, F 1288, E 1290, F 1769 et F 1784 limitrophes ou à proximité immédiate sont actuellement plantées en oliviers dans le terrain naturel sans avoir nécessité des travaux de drainage particuliers.
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain naturel quasiment plat sera conservé dans sa configuration actuelle. La plantation d'oliviers ne demande pas de traitement particulier d'aplanissement préalable du sol. Ainsi, il ne sera procédé à aucun terrassement en masse, remblai ou déblais.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après le défrichage, il ne sera procédé qu'au dessouchage et au nettoyage du terrain avant la plantation
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante (faune, flore, habitats, continuités écologiques) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le remplacement des taillis actuels en mauvais état sanitaire par une plantation d'oliviers en culture raisonnée n'aura quasiment aucun impact sur la biodiversité existante qu'il s'agisse de la faune ou de la flore. Cette plantation d'oliviers s'inscrit dans la continuité agricole des parcelles environnantes.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plantation d'oliviers remplacera la population actuelle de taillis de chênes et de landes. Le périmètre de protection rapprochée applicable aux parcelles D 484 et D 485 entraîne les mêmes contraintes que celles applicables à la parcelle F 1769 actuellement plantée en oliviers et menée en culture raisonnée.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement permettra de constituer une surface agricole qui sera mise en valeur en culture raisonnée.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plantation d'un verger d'oliviers en culture raisonnée
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	id
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	id
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	id
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	id
Commodités de voisinage	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	id
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	id
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Id
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Id
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Id
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux inertes dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Id
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Id
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Id

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de défrichement ne nécessite pas, à notre avis, une étude d'impact pour les raisons suivantes:

1 - L'article 5 - 3 de l'arrêté préfectoral du 10/12/2010 qui énonce les utilisations interdites dans le périmètre de protection rapprochée, autorise, au dernier alinéa, les activités agricoles sous la condition que " les quantités utilisées (d'herbicide) restent strictement limitées aux nécessités culturales ". Le GFA du Domaine de Paillerois s'engage à respecter scrupuleusement les spécifications de l'arrêté préfectoral.

2 - L'étude hydrogéologique préalable à l'enquête publique

- Précise: " on dispose donc d'une ressource en eau captée dans un site peu menacé, au demeurant bien protégé des pollutions de surface éventuelles par un toit filtrant sur 25 m d'épaisseur puis quasiment étanche sur encore 30 m ".
- Préconise: " Sur toute l'aire cultivée, l'utilisation d'engrais et de pesticides limitée aux quantités strictement nécessaires ".

3 - Ces règles de cultures seront intégralement respectées comme le GFA du Domaine de Paillerois le pratique actuellement sur la parcelle F 1784, incluse dans le périmètre de protection rapprochée.

Le GFA du Domaine de Paillerois prend l'engagement de limiter l'utilisation d'engrais, d'herbicides, de pesticides et de produits phytosanitaires aux quantités strictement nécessaires à une culture raisonnée du verger d'oliviers qu'il envisage de réaliser sur les parcelles défrichées. (un document original écrit est annexé à la présente demande).



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée : <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) : <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain : <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé : <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau : <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
1	- Arrêté préfectoral n° 2010 - 2461 du 10 décembre 2010 définissant le périmètre de protection rapprochée.
2	- Etude hydrogéologique préalable à l'enquête publique
3	- Plan cadastral des parcelles à défricher
4	- PLU de la commune de LES MEES applicable aux parcelles concernées
5	- Définition et règles applicables à la Zone A, agricole, du PLU concernant les parcelles d 484, D 485 et E 1422
6	- Arrêté d'autorisation de défrichement du 17 novembre 2008

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LES MEES

le

12 Décembre 2014

Signature

Y. Cartier, gérante

GFA du Domaine de Paillerols
Hameau Dabieux
04190 LES MEES
R.C.S. Manosque B 352 951 263

